

Contribution Enquête Publique ZAC Sud

Objet : Demande de classement du chemin des Chouans en Espace Boisé Classé (EBC)

Le PLU du Bono est actuellement en révision et nous demandons une protection du sentier qui borde la partie Sud-Est de la ZAC Sud. Cette demande avait déjà été formulée auprès de l'enquêtrice publique lors de la précédente révision du PLU 2014 et cette dernière avait été en faveur de ce classement dans son rapport final (copie partielle du rapport ci-dessous). La mairie n'avait pas suivi cette recommandation sous prétexte que cela pouvait être un obstacle à son entretien.

L'OAP de Mané Mourin Lavarion devrait reprendre les éléments de nature figurant au plan de composition de la ZAC (voir annexe 4 du rapport de présentation). Le chemin des **Chouans** qui la borde au Sud mérite d'être classé en espace boisé classé à conserver ou à créer (EBC).

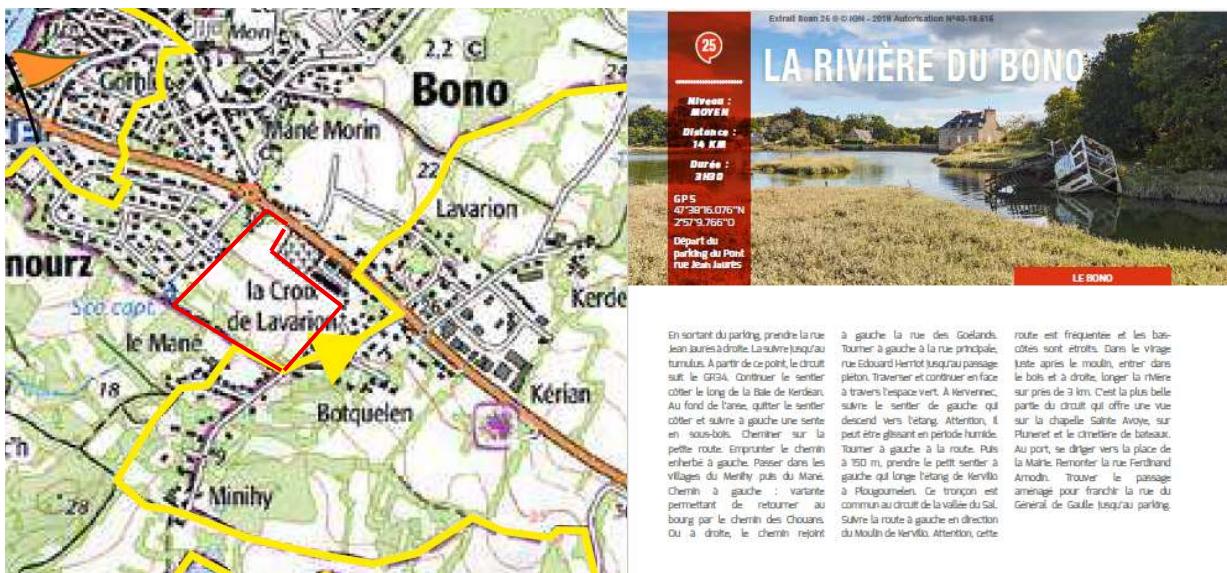
L'ensemble de ces considérations me conduit à émettre un avis favorable au projet de révision du PLU du Bono assorti des recommandations suivantes :

- Classer en zone agricole le plateau Nord du bourg
- Revoir l'emprise de la servitude d'attente de projet
- Préférer à la protection d'un linéaire commercial, le ciblage de certains bâtiments
- Préserver les espaces verts boisés les plus significatifs au sein de la trame urbaine

Le 19/07/2019

Michelle TANGUY, commissaire enquêteur

Ce chemin fait partie d'un sentier de randonnée inscrit comme PDIPR et intitulé « La rivière du Bono ». Il est important, comme indiqué dans la contribution sur la gestion des eaux de ruissellement, de préserver le bon état de ce chemin et sa biodiversité.



En sortant du parking, prendre la rue Jean Jaurès à droite. La suivre jusqu'au tournant. A partir de ce point, le circuit suit le GR5. Continuer le sentier coté le long de la Baie de Kerdean. Au fond de l'anse, quitter le sentier coté et suivre à gauche une sente en sous-bois. Cheminer sur la petite route. Emprunter le chemin enherbe à gauche. Passer dans les villages du Merly puis du Mané. Chemin à gauche : variante permettant de retourner au bourg par le chemin des Chouans. Ou à droite, le chemin rejoint

à gauche la rue des Golands. Tourner à gauche à la rue principale, rue Edouard Herriot jusqu'au passage piéton. Traverser et continuer en face à travers l'espace vert. À Kervernec, suivre le sentier de gauche qui descend vers l'étang. Attention, il peut être glissant en période humide. Tourner à gauche à la route. Puis à 150 m, prendre le petit sentier à gauche qui longe l'étang de Kervello à Rougoumeli. Ce tronçon est commun au circuit de la vallée du Sal. Suivre la route à gauche en direction du Moulin de Kervello. Attention, cette

Il est aussi à noter que dans l'étude d'impact en page 78 l'image montrant l'urbanisation et les équipements ainsi que les sentiers de randonnées date de 2009, et celui de la rivière du Bono n'y apparaît pas.

